



Conseil Informe

EN DÉCEMBRE, LE FROID S'INSTALLE



ATTENTION ATTENTION

Du 9 au 20 décembre 2024
la route St Joseph sera fermée en journée
du lundi au jeudi de 7h à 17h
et le vendredi de 7h à 13h
en raison de travaux entourant
l'implantation de la passerelle.

Une déviation sera mise en place via St Félicien.

ATTENTION!
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

Dorénavant, il ne sera plus possible d'être accompagné d'une personne qui n'a pas d'abonnement au gym.

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT

418-256-3545
info@ladore.ca
www.ladore.ca sur Sport Plus

En cas de non respect des règles, votre puce sera désactivée et votre abonnement résilié sans remboursement

Complexe sportif La Doré

HORAIRES D'OUVERTURE

Vendredi 20 décembre : 13h - 16h

samedi 21 décembre : 13h - 16h

Dimanche 22 décembre : 13h - 16h

Lundi 23 décembre : 13h - 16h

Fermé le 24-25-26 décembre

Vendredi 27 décembre : 13h - 16h

samedi 28 décembre : 13h - 16h

Dimanche 29 décembre : 13h - 16h

Lundi 30 décembre : 13h - 16h

Mardi 31 décembre : 13h - 16h

Fermé le 1 et 2 janvier 2025



Suivez la page facebook du
Complexe sportif de La Doré
pour plus de détails

VIENS DÉCOUVRIR LE PICKLEBALL

Gymnase de l'école Maria Goretti, entrée du côté du terrain de soccer

Mardi soir de 19h15 à 20h45

Judi soir de 19h à 20h30

ENTRÉE 5\$

Ouvert à tous!

Découvrir et essayer le Pickleball.



FINANCES

DÉPENSES ☞ Les Membres du Conseil ont accepté le journal des achats du mois de novembre 2024 pour un montant de 358 993.20\$ incluant les taxes et en autorise les paiements.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Afin de renouveler un emprunt pour le règlement 2019-003 et de faire l'emprunt pour le règlement 2024-002, il est nécessaire de procéder par billet. La Municipalité a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en ce sens. La Municipalité a demandé des soumissions, par l'entremise du système électronique des soumissions pour l'émission de billets, pour un montant de 495 000\$. Trois (3) offres ont été reçues et c'est celle de la Banque royale du Canada qui est la plus avantageuse pour la Municipalité avec un taux de 4% pour une période de cinq ans.
 - La Municipalité a reçu des prévisions budgétaires modifiées pour l'Office d'habitation Domaine-du-Roy qui ont été acceptées. Elles démontrent une augmentation totale de 622\$ pour les trois (3) ensembles immobiliers de La Doré.
- En mars dernier, le Conseil municipal a adopté une résolution en lien avec la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt. Afin de pouvoir mettre en œuvre lesdites mesures d'atténuation, il est nécessaire d'en assumer les coûts. La création d'une réserve financière de 10 000\$ pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 a été autorisée.
 - Le site Web municipal est désuet et ne répond plus aux exigences technologiques actuelles. Comme les médias électroniques sont de plus en plus utilisés, un mandat a été octroyé à Eckinox pour une refonte complète du site Web municipal, et ce, pour la somme de 19 125\$. Les travaux débiteront en 2025.
- Le contrat pour la fourrière municipale avec le Refuge animal sera renouvelé à compter du 1^e janvier 2025 pour une somme de 7 864.14\$. Le prix des licences de chien pour 2025 sera de **25\$ par animal.**
- Opération Nez rouge débute sa 41^e campagne de financement pour le service de raccompagnement durant la période des Fêtes. Les Membres du Conseil considèrent que cette organisation contribue à la sécurité de tous les citoyens en sensibilisant et en responsabilisant la population face à la conduite avec les facultés affaiblies. Une aide financière de 100\$ pour la campagne 2024 a été accordée.
- La Municipalité est confrontée aux défis d'attraction et de rétention de la main d'œuvre, notamment en ce qui concerne la rémunération équitable des ressources humaines et l'organisation du travail de celles-ci. Une structure salariale repose sur la description des postes et cette dernière se doit d'illustrer les rôles et responsabilités de chacun adéquatement. Également, la structure salariale représente le point le plus important pour un employé et le salaire se doit d'être compétitif en regard des autres organisations semblables, il doit refléter les qualifications et responsabilités de l'employé et il doit être comparable aux autres membres du personnel en regard des compétences et des performances. La firme Malette a été mandatée pour la production des descriptions des postes et la vigie salariale pour la somme de 9 236\$.
- Une demande d'aide financière de la part du Centre de ressources pour hommes Optimum qui dispense des services d'aides pour les hommes du Lac-Saint-Jean vivant des périodes difficiles, souhaitant développer des comportements exempts de violence ou ayant un besoin d'hébergement familial dans un contexte de vulnérabilité a été reçue. Comme pour la population féminine, la population masculine a des besoins qui lui sont spécifiques. Une aide financière de 100\$ lui a été accordée.
- Pour projet du nouveau centre communautaire, comme le nouvel édifice sera adjacent au complexe sportif et au gymnase existants, la protection incendie des immeubles se doit d'être optimale. Un mandat de 12 000\$ a été accordé à Ambioner pour la préparation et la coordination des essais exigés pour la protection incendie.
- Le Comité de gestion du comptoir vestimentaire La Doré constate que, depuis un certain temps, des personnes viennent dans le bac extérieur de récupération des vêtements, déchirent les sacs et laissent le bac ouvert laissant ainsi les vêtements déposés sans protection contre les intempéries. Le Comité considère que la présence d'une caméra de surveillance permettrait d'assurer un contrôle plus adéquat. Le Conseil a autorisé une participation financière de 200\$ au Comité de gestion du comptoir vestimentaire La Doré pour l'acquisition d'une caméra de surveillance extérieure pour le bac de récupération des vêtements.
- L'Administration a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière et de crédit de taxes pour les secteurs commercial et industriel. Après étude du dossier et comme la demande est conforme, le versement d'une aide financière de 2 785\$ pour l'implantation d'un atelier de mécanique générale par Les Transports Dufour ltée a été accordée. Le versement de l'aide financière sera effectué sur trois (3) ans et sur présentation des pièces justificatives.



**ADOPTION DU BUDGET ET
DES TAUX DE TAXATION 2025
LE 9 DECEMBRE À 18H00 À LA
SALLE MULTIFONCTIONNELLE.**

GESTION MUNICIPALE

- La convention collective des employés municipaux vient à échéance le 31 décembre 2024. Le Comité de négociations s’est rencontré à plusieurs reprises afin d’apporter les modifications nécessaires pour son renouvellement. Le renouvellement de la convention collective des employés municipaux a été autorisé selon l’entente de principes.
- À tous les six (6) mois et selon le désir des Membres du Conseil, le Pro maire est modifié afin de permettre à tous les élus de pouvoir occuper cette fonction. La nouvelle Pro mairesse pour les six (6) prochains mois sera France Chapdelaine.
- Des avis de motion ont été donnés que lors d’une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre des unités d’habitation accessoires, le règlement sur la paix et le bon ordre, le règlement modifiant le règlement sur les nuisances, le règlement d’emprunt pour l’implantation du nouveau quartier résidentiel au centre village (2 545 276\$), le règlement d’emprunt pour la construction du nouveau centre communautaire et la démolition de l’ancien (5 886 898\$) et le règlement déterminant les taux de taxation 2025 seront adoptés.
- PG Solutions est le principal fournisseur de solutions informatiques pour la Municipalité ainsi que pour plusieurs municipalités du Québec. Depuis 2022, PG Solutions impose des augmentations annuelles substantielles pour les contrats d’entretien et de soutien des applications. Pour 2025, la hausse minimale imposée par PG Solutions est de l’ordre de 6.7% ce qui est plus élevée que l’indice des prix à la consommation (IPC) du Québec pour 2024. Une contestation des d’augmentations pour 2025 sera présentée à PG Solutions et une demande d’appui sera transmise à la MRC Domaine-du-Roy.
- Le 27 novembre 2024, la MRC du Domaine-du-Roy a procédé à l’adoption de la version préliminaire de son projet de schéma de couvertures de risques en sécurité incendie 2024-2034. La Municipalité a collaboré avec la MRC du Domaine-du-Roy pour l’élaboration dudit projet et la MRC du Domaine-du-Roy a procédé aux consultations requises en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*. Comme le projet ainsi que son plan de mise en œuvre doivent être approuvés par chacune des municipalités locales, la Municipalité les a approuvés lors de la séance du 2 décembre dernier.
- En juillet 2024, la Municipalité avait reçu la confirmation d’une aide financière de 25 000\$ du ministère des Transports pour des travaux d’améliorations sur les routes sous sa juridiction. Les travaux sont réalisés et ils ont été approuvés.
- Saviez-vous que plus de 20% de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population? Les changements climatiques auront également pour effet d’augmenter la fréquence et l’ampleur des situations d’urgence. La Municipalité s’assure de prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d’urgence, en collaboration avec le Service incendie Saint-Félicien – Saint-Prime – La Doré, afin d’assurer la sécurité des personnes ayant une incapacité en cas d’évacuation.
- Les règlements en lien avec la régie interne des séances du Conseil et la gestion contractuelle ont été adoptés.
- La Directrice générale a informé les Membres du Conseil que tous les Élus ont déposé leur déclaration d’intérêts pécuniaires. Elle les a également informé qu’aucune déclaration de don, marque d’hospitalité ou avantage reçu par ces derniers n’a été reçue pour 2024.
- En 2022, le Conseil municipal avait présenté les projets retenus pour l’utilisation des sommes allouées dans le Programme de mise en valeur intégrée d’Hydro-Québec en lien avec la ligne de transport d’énergie La Doré/Saint-Félicien. Une modification de l’initiative reliée à l’accès au chemin Montagne à Ouellet a été autorisée afin d’utiliser les sommes allouées pour le projet d’implantation de la piste cyclable reliant La Doré à Normandin.
- La Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. désire se départir d’un lot lui appartenant. La Municipalité, ayant droit de regard sur la gestion de la Corporation et la vente de biens lui appartenant, a donné son autorisation à la transaction.

CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES 2025

lundi, 20 janvier	lundi, 10 février
lundi, 10 mars	lundi, 7 avril
lundi, 5 mai	lundi, 2 juin
lundi, 7 juillet	lundi, 18 août
lundi, 8 septembre	lundi, 20 octobre
lundi, 10 novembre	lundi, 1 ^e décembre
lundi, 8 décembre	

Les séances régulières débutent à 18h30.



HORAIRE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera **fermé** du
23 décembre 2024 au
5 janvier 2025 (inclusivement).

Urgence seulement 418-618-1508.



INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) DÉCEMBRE 2024 – JANVIER 2025

Horaire des célébrations pour les mois de décembre
2024 et janvier 2025 à l'église à 11h00 :

- 8 décembre ADACE
- 15 décembre ADACE
- 22 décembre MESSE (Camil Dallaire,
Lucienne Bélanger, Carol
Roseberry)
- 24 décembre (22h00) MESSE DE NOËL (Paul-Henri
Laprise, Marie-Paule Frigon,
Michel Delisle)
- 29 décembre ADACE
- 5 janvier 2025 ADACE
- 12 janvier 2025 ADACE
- 19 janvier 2025 MESSE ANNIVERSAIRE
Thérèse Gagnon et Alphonse
Allard (Parents défunts famille
Xavier Savard, Juliette et Ulric
Bélanger)

Des dons pour la lampe du sanctuaire
seraient appréciés.

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique
mardi de 13h à 16h

Au besoin, prendre rendez-vous au
418-256-3545 poste 2227

Comité de gestion de la Communauté chrétienne
de La Doré &
l'Équipe liturgique

MÉMO DU MAIRE

Salutations à tous les Citoyens et Citoyennes,

Déjà le 4^e budget que nous préparons, en collaboration avec l'Administration municipale. Toute l'équipe municipale travaille fort afin d'assurer des services de qualité à la population, et ce, au moindre coût. Plusieurs projets sont en cours mais nous ne pouvons les divulguer avant qu'ils ne soient confirmés. J'ai toujours du plaisir à venir travailler et à servir la population. Dernièrement, j'ai participé à la renégociation de la convention collective et nous avons voulu nous assurer de pouvoir maintenir le personnel actuel en place.

Joyeuses Fêtes à tous!

Ghislain Laprise,
Maire

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan de zonage de manière à autoriser les unités d'habitation accessoires sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et de prévoir leur cadre normatif.

AVIS PUBLIC est donné que:

Lors d'une séance tenue le 2 décembre 2024, le Conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

- 2024-007 intitulé « Projet de règlement numéro 2024-007 ayant pour objet de modifier le plan de zonage de manière à autoriser les unités d'habitation accessoires sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et de prévoir leur cadre normatif. »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 janvier 2025, à 9h00 à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2024-007 peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.



AVIS D'APPEL D'OFFRES

La Municipalité de la Paroisse de La Doré demande des soumissions pour la construction d'un nouveau centre communautaire et la démolition de l'ancien immeuble.

Ces travaux sont subventionnés dans le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les enveloppes de soumission doivent être cachetées et doivent porter l'inscription :
« **2024-003 – Construction centre communautaire et démolition** ».

Elles doivent être remises avant 11 h (heure légale en vigueur) le 16 décembre 2024, à l'attention de Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice générale, à l'adresse suivante :
4998, rue des Saules, La Doré (Québec) G8J 1G9

La Municipalité de la Paroisse de La Doré demande également des soumissions pour la construction de l'avenue des Plaines, incluant le prolongement du réseau d'aqueduc, du réseau sanitaire et l'installation d'un réseau pluvial sur environ 575 mètres.

Les enveloppes de soumission doivent être cachetées et doivent porter l'inscription :
« **2025-001 – 195002 – Développement avenue des Plaines** ».

Elles doivent être remises avant 11 h (heure légale en vigueur) le 15 janvier 2025 à l'attention de Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice générale, à l'adresse suivante :
4998, rue des Saules, La Doré (Québec) G8J 1G9

Les heures d'ouverture des bureaux de la Municipalité sont de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Les entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer une copie des documents d'appel d'offres, selon les tarifs en vigueur, auprès du SEAO, à compter du 25 novembre 2024. Toute demande d'information supplémentaire doit également se faire par le biais du SEAO.

Tout retard dans la transmission de la soumission après l'heure fixée et la date limite à l'endroit indiqué pour la présentation entraînera automatiquement la non-conformité et le rejet de la soumission.

Les soumissionnaires devront se conformer aux instructions des documents de soumission et la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le soumissionnaire.



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance du conseil tenue le 2 décembre 2024, le Conseil municipal de la Paroisse de La Doré a présenté un avis de motion sur le projet de règlement numéro 2024-009 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux d'implantation d'un quartier résidentiel et autorisant un emprunt de 2 545 276\$ et des dépenses de 2 995 276\$ »

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2024-009 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de 9h00 à 19h00 le 9 décembre 2024, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules à La Doré.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2024-009 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 123. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2024-009 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le même jour à 19h00, au bureau de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, situé au 4998, rue des Saules, La Doré.

Le règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de 8h00 à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h le vendredi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité :

Toute personne qui, le 9 décembre 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle

Tout propriétaire unique non résident d'un immeuble ou occupant unique non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois;
- ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Tout copropriétaire indivis non résident d'un immeuble ou cooccupant non résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la Municipalité, depuis au moins 12 mois;
- ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale

- ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 5 juin 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

